DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE Communauté d'Agglomération du SICOVAL

COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE

Vu pour être annexé à la délibération du 17/04/2013 approuvant

la 4ème modification du P.L.U.

Le Plan Local d'Urbanisme



4.2.1.– Règlement graphique modifié Zoom échelle 1/2000° : ZAC du Pont de Bois

DOSSIER APPROBATION

P.L.U. Approuvé par D.C.M. le 18 décembre 2007 Approuvé par D.C.M. le **21 janvier 2009** 1ère modification 2^{ème} modification 3^{ème} modification Approuvé par D.C.M. le 7 juillet 2011 Approuvé par D.CM. le 17 avril 2013 4^{ème} modification

Communauté d'agglomération du SICOVAL Rue du Chêne Vert B.P. 38200 – 31682 LABEGE cedex Tél. 05.31.84.27.20 - Fax 05.62.24.29.16

Légende

Limite d'ilot ou de secteur. Voies ayant un traçé fixe. Voies ayant un traçé de principe. Cheminement pour piétons et cycles. Largeur d'emprise des voies. Point de desserte préférentiel. Reperage des carrefours. Continuité et alignement de principe des constructions par rapport aux espaces à usage collectif. Zone destinée à l'accueil de bâtiments à usage d'enseignement, de recherche et d'activités diverses. Zone destinée à l'accueil de bâtiments à usage de I 3AU I commerce et d'activité diverses. I 1AU Zone destinée à l'accueil de bâtiments à usage d'habitat et de recherche. I UC Zone d'habitat existant. I 4AU I Zone destinée à usage de sport et de loisirrs. Implantation de principe d'un équipement public. Implantation de principe d'un parc relais TCSP. Espaces boisés classés. Emplacements réservés.

Zone affectée par le bruit.

foyer d'époque indéterminée à "La Quiétude".

Zone non aédificandi.

Site archéologique :

